

FICHE TECHNIQUE**Colorant JAUNE CURCUMA E100 réf. CJ-C-00****APPELLATION LEGALE**Statut UE (Règlement CE
n°1333/2008) :

Colorant E100 ou colorant: curcuma ou Extrait de curcuma (seulement si utilisé comme aromatisant)

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Profil Aromatique :	Légère flaveur épicée
Aspect :	Liquide
Couleur :	Jaune
Tonalité colorante :	Caractéristique du jaune curcuma

APPLICATION

Dosage conseillé :	Se référer à la législation en vigueur (Règlement CE n°1333/2008) Boulangerie fine: 0.4% max. Décoration/ Enrobage: 0.4% max. Fourrage: 0.4% max.
--------------------	--

COMPOSITION

Agent(s) colorant(s) :	Extrait de curcuma (Curcuma Longa L.)
Supports :	propylène glycol (68%), triacétine (20%)
Additifs :	émulsifiant: polysorbate 80 (E433)

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Densité relative (d20/20) :	[1.05 ; 1.09]
Solubilité dans l'eau :	Oui
Liposolubilité :	Non
Degré alcoolique :	0% vol.
Point éclair (coupe fermée) :	/
Stabilité à la lumière :	MOYENNE
Stabilité à la chaleur :	BONNE
Stabilité au pH :	MOYENNE (en pH acide, la tonalité est plus jaune citron, mais la couleur ne tient pas dans le temps)

DONNEES REGLEMENTAIRES

Ionisation :	Les matières premières de cet additif n'ont subi aucun traitement ionisant.
OGM :	Selon les Règlements CE n°1829 & 1830/2003, ce produit n'entraîne aucune mention d'étiquetage relative aux OGM dans le produit fini.
Allergènes Alimentaires (Règlement CE n°1169/2011) :	Absence

CONDITIONNEMENT - STOCKAGE

DDM :	14 mois
Stockage :	Dans son emballage d'origine bien fermé à l'abri de la lumière et de l'air, dans un endroit tempéré (18°C environ).
Remarque complémentaire :	Agiter avant emploi.

Destiné à la fabrication de denrées alimentaires, ne pas consommer en l'état.

Les informations de cette fiche technique sont basées sur l'état de nos connaissances à la date indiquée sur ce document et sont données de bonne foi. Des modifications ultérieures pourront intervenir sans préavis en fonction de paramètres législatifs ou internes. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions réglementaires en vigueur en fonction de son application.